



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Regional Manager/Real Property  
Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Departmental Individual Standing Offer (DISO)  
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Address inquiries to the Contracting Authority at ricky.chan@pwgsc-tpsgc.gc.ca

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Regional Manager/Real Property  
Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

<b>Title - Sujet</b> Eng. Services Storage Tank Systems		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EQ447-172692/A	<b>Date</b> 2017-05-02	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20172692	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 008	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWL-6-39151 (041)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWL-041-2277		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale		2017-03-16
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-05-16</b>		<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chan, Ricky		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwl041
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (416) 512-5276 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (416) 512-5862	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Various across Ontario Region		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b> <b>Accusé de réception requis</b>	<b>Yes - Oui</b> <input type="checkbox"/>	<b>No - Non</b> <input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

### Modification n°008

La modification n° 008 à l'invitation à soumissionner vise à :

- A) modifier la demande d'offres à commandes (DOC); et
  - B) répondre à des questions relatives à cette demande d'offre à commandes.
- 

### SECTION A – MODIFICATIONS À LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

#### 1) Source : EPEP 3.2.5 Compétences et expérience du personnel affecté au projet

**SUPPRIMER** Entièrement l'article EPEP 3.2.5 Compétences et expérience du personnel affecté au projet

**INSÉRER :**

#### 3.2.5 Compétences et expérience du personnel affecté au projet

1. *Ce que nous recherchons*

Démonstration confirmant que le proposant a à son service le personnel de projet possédant les compétences, la capacité et l'expérience nécessaires pour assurer les services voulus et pour produire les documents énumérés dans la section des Services requis (SR).

2. *Ce que le proposant devrait fournir*

- a) Soumettre un maximum de sept (7) curriculum vitae de personnel de projet interne qui effectueront la majorité des travaux découlant des commandes subséquentes : un (1) ingénieur civil, un (1) ingénieur électricien, un (1) ingénieur en mécanique, un (1) ingénieur en environnement, deux (2) techniciens et un (1) dessinateur. Chaque membre du personnel de projet doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le rôle proposé directement liée aux systèmes de stockage de produits pétroliers.
- b) Chaque curriculum vitae devrait indiquer :
  - a. formation académique et professionnelle;
  - b. indiquer le nombre d'années d'expérience pertinente relative à la prestation des services requis et liée au rôle proposé;
  - c. expérience pertinente, expertise et nombre d'années d'expérience;
  - d. rôle, portée des services fournis, responsabilité et degré de participation de chaque membre dans le cadre de projets antérieurs;
  - e. préciser l'agrément professionnel; et

f. noter les réalisations et les prix en relation de SR2.

3. Les membres du personnel au service du proposant doivent faire partie de l'entreprise du proposant (voir la définition de "proposant" à l'article IG 1 des Instructions générales). Les compétences et l'expérience du personnel ne faisant pas partie de l'entreprise du proposant (ou de la coentreprise du proposant) ne seront pas pris en considération lors de l'évaluation.

**2) Source :** Énoncé de l'offre à commandes, Description de l'entente (DE), DE 1.2 Équipe de l'expert-conseil

**SUPPRIMER** Entièrement l'article DE 1.2 Équipe de l'expert-conseil

**INSÉRER :**

**DE 1.2 ÉQUIPE DE L'EXPERT-CONSEIL**

Aux fins de la présente offre à commandes, l'équipe de l'Expert-conseil doit être en mesure de fournir notamment les services ci-après à l'égard de systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés :

1. la vérification et / ou l'examen de la conformité de systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés (aux normes d'un organisme de réglementation provincial, aux règlements provinciaux ou fédéraux, aux lignes directrices et aux meilleures pratiques de gestion);
2. évaluations des aires de transfert de produits;
3. de la formation et des manuels d'exploitation;
4. des conseils stratégiques;
5. l'élaboration et le contrôle de la qualité de plans et devis relatifs à tous les aspects techniques nécessaires à l'installation de systèmes de réservoir de produits pétroliers ou de produits pétroliers apparentés, y compris, notamment, les services en génie de l'environnement, civil, mécanique et électrique :
  - a. la mise hors service des systèmes;
  - b. la modernisation des systèmes existants pour les rendre conformes;
  - c. l'installation de nouveaux réservoirs;
6. du soutien dans le cadre d'appels d'offres et la surveillance des travaux;
7. la supervision d'essais d'étanchéité;
8. la supervision d'analyses de corrosion;
9. la supervision d'essais de performance de séparateurs eau-huile;
10. les essais des pompes à essence; et
11. la supervision du contrôle de qualité de matériaux (analyse de la qualité du béton, essai de compactage).

À moins d'avis contraire, les services demandés à l'entreprise retenue doivent être fournis par les personnes décrites ci-dessous :

Directeur de projet	Conseiller et / ou expert à l'égard des différents projets en cours au sein de l'équipe (il appuie le gestionnaire de projet)
Gestionnaire de projet	Administrateur, coordonnateur et / ou exécutant du projet
Ingénieur (électricien) de projet	Conseiller et/ou expert des diverses exigences en génie électrique en ce qui a trait aux systèmes de stockage (vérification, conception, etc.)
Ingénieur (en mécanique) de projet	Conseiller et/ou expert des diverses exigences en génie mécanique en ce qui a trait aux systèmes de stockage (vérification, conception, etc.)
Ingénieur (civil) de projet	Conseiller et/ou expert des diverses exigences en génie civil en ce qui a trait aux systèmes de stockage (vérification, conception, etc.)
Ingénieur (en environnement) de projet	Conseiller et/ou expert des diverses exigences en génie environnemental en ce qui a trait aux systèmes de stockage (vérification, conception, etc.)
Technicien	Superviseur sur le terrain. Les responsabilités du technicien comprennent : superviser le contrat, s'assurer que de la conformité aux spécifications du devis et toute autre tâche sur le terrain (formation, vérification, estimation des coûts, etc.).
Dessinateur	Responsable des mesures et des levés pris sur le terrain et de l'élaboration des devis et des dessins.
Adjoint administratif	Responsable du soutien administratif fourni à l'offrant

L'équipe de l'Expert-conseil peut être améliorée ou appuyée par d'autres spécialités ou services, selon les besoins des travaux à réaliser dans le cadre de chaque commande subséquente et conformément aux autorisations accordées par le Représentant du Ministère.

Exemples de services spécialisés:

- la supervision d'inspections réalisées selon la norme API653;
- la supervision de la vérification de systèmes de protection cathodique.

---

## SECTION B – QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Nous sommes d'opinion que le point 1 de la modification no 006 est démesuré et arrive tardivement dans la demande initiée à la mi-mars.
- L'exigence que des techniciens ou ingénieurs possèdent les certifications API-653 et CIP ou de NACE nous semble exagéré en regard des services exigés au mandat.
- En effet, les services de ce type d'expert pourraient être sous-traité par le consultant retenu si requis dans les projets.
- Si possible, nous aimerions que cette exigence soit retirée.
- R1. Veuillez prendre note que ces certifications n'ont jamais été obligatoires et qu'elles représentaient des atouts dans le cadre de l'évaluation du personnel de projet. Après mûre réflexion, nous avons décidé de ne plus tenir compte de ces certifications dans le cadre de l'évaluation et avons supprimé ces certifications facultatives (p. ex. les certifications API-653 et NACE) de la section 3.2.5 Compétences et expérience du personnel affecté au projet. Veuillez consulter la section A ci-dessus.
- En outre, si les consultants retenus n'ont pas au sein de leur personnel interne des employés possédant la certification API-653 ou NACE, les services qui pourraient nécessiter de telles certifications (p. ex. la supervision d'inspections réalisées selon la norme API653 et la supervision de la vérification de systèmes de protection cathodique) peuvent être sous-traités conformément aux modalités de la demande d'offres à commandes. L'Énoncé de l'offre à commandes a été révisé en conséquence. Veuillez consulter la section A ci-dessus.
- Q2. Est-ce qu'une certification de protection cathodique et de contrôle de la corrosion émise par l'Ontario Petroleum Contractors Association (OPCA) serait acceptée plutôt que la certification de NACE pour les techniciens?
- R2. Comme il est indiqué dans la réponse à la question 1 ci-dessus, la certification de NACE pour les techniciens n'est pas une exigence obligatoire, et elle a été supprimée de la section SRE 3.2.5. Cela dit, une certification de protection cathodique et de contrôle de la corrosion émise par l'OPCA (Ontario Petroleum Contractors Association) serait considérée comme une équivalence acceptable à la certification de NACE pour les techniciens.
- Q3. La réponse à la question n° 4 de la modification n° 004 indique que les techniciens proposés devraient posséder les certifications de NACE et d'inspecteurs conformément à la norme API 653. Est-ce TPSGC accepterait que les techniciens aient plutôt le titre d'ingénieur professionnel? De même, est-ce que cela serait acceptable si les techniciens ont de l'expérience antérieure dans l'inspection de réservoirs de carburant (p. ex., plus de cinq ans) ainsi qu'un baccalauréat, et qu'ils travaillent sous la supervision d'un ingénieur professionnel?

R3. Comme il est indiqué dans la réponse à la question 1, les certifications API 653 et NACE ont été supprimées.

Un technicien qui détient un titre d'ingénieur doit tout de même avoir au moins cinq ans d'expérience dans ce rôle liée aux systèmes de stockage de produits pétroliers. Les techniciens qui possèdent de l'expérience dans l'inspection de réservoirs de produits pétroliers (5 ans ou plus) ainsi qu'un baccalauréat, et qui travaillent sous la supervision/direction d'un ingénieur seraient considérés comme ayant l'expérience nécessaire.

Q4. Le programme **API 653** constitue la norme pour les réservoirs de plus de 50 pieds ou qui ont un diamètre de plus de 30- pieds. Ainsi, combien de réservoirs seront de cette taille ou plus grands dans la portée des travaux escomptée? Est-ce que la certification API 653 est nécessaire pour les techniciens de terrain?

R4. Comme il est indiqué dans la réponse à la question 1, les certifications API 653 et NACE ont été supprimées.

Q5. Est-ce qu'il y aura des réservoirs API 650 qui seront visés par l'offre à commandes?

R5. Il est possible que des réservoirs API 650 soient visés par l'offre à commandes. Comme il est indiqué dans la réponse à la question 1, les certifications API 653 et NACE ont été supprimées.

Q6. Est-ce que TPSGC acceptera qu'un ingénieur accrédité NACE 1 agisse à titre de technicien?

R6. Oui, mais comme il est indiqué dans la réponse à la question 1, les certifications API 653 et NACE ont été supprimées.

Q7. Dans la section 3.2.2, Expérience antérieure, paragraphe 2. *Ce que le proposant devrait fournir; alinéa d) « portée des services rendus et objectifs, contraintes et documents à produire dans le cadre des projets », que signifie « contraintes » dans ce contexte? Est-ce les contraintes imposées par le client dans le cadre de la demande de propositions? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous préciser ce que TPSGC souhaite obtenir?*

R7. Par « contraintes » on entend tout état des lieux ou toute exigence de conception (imposé par le client pendant le projet ou par d'autres intervenants) qui distingue le projet d'autres projets de portée similaire. Par exemple, il peut s'agir d'endroits éloignés, de système situés à l'intérieur ou près de milieux environnementaux sensibles ou de systèmes multi-réservoirs.

Q8. Veuillez clarifier l'énoncé suivant de la modification n° 4 : « *Tout membre du personnel principal devrait posséder au moins cinq années d'expérience dans le rôle proposé et directement liée aux systèmes de réservoir d'entreposage de carburant* ». Est-ce que cet énoncé exige que tout membre du personnel principal dispose d'une expérience exhaustive et directement liée aux systèmes de réservoir d'entreposage de carburant? Dans le cas des techniciens environnementaux et API/NACE, la nature des travaux serait similaire, peu importe le contenu relatif à la manutention du combustible, et la section SR ne cerne pas précisément des travaux

relatifs aux systèmes de réservoir d'entreposage de carburant pour ces domaines. Est-ce que de l'expérience directement liée aux tâches des commandes subséquentes potentielles dans ces domaines (c.-à-d., surveillance et évaluations environnementales, inspections de réservoirs internes ou externes, inspection du revêtement, installation de protection contre la corrosion, etc.) serait suffisante? Veuillez fournir des précisions.

La question ci-dessus a été posée à la question 7 de la modification n° 006. Voici la réponse fournie :

« Pour les rôles où l'on rendrait des services limités, l'expérience directement liée aux tâches des commandes subséquentes potentielles dans ces domaines (c.-à-d. surveillance et évaluations environnementales, inspections de réservoirs internes ou externes, inspection du revêtement, installation de protection contre la corrosion, etc.) suffirait. »

- R8. Voici un supplément d'information à la réponse fournie à la question 7 de la modification n° 006. Aux fins de l'évaluation, une personne proposée pour un rôle recevra un intérêt particulier si elle possède cinq ans d'expérience dans le rôle proposé liée aux systèmes de stockage de produits pétroliers ou à des tâches connexes (p. ex. surveillance et évaluations environnementales, inspections de réservoirs internes ou externes, inspection du revêtement, installation de protection contre la corrosion). Si la personne proposée possède moins que cinq ans d'expérience dans le rôle en question et/ou moins que cinq ans d'expérience de travail dans les systèmes de réservoir, un intérêt moins important lui sera porté. Pour ce qui est des rôles où seulement certains des services requis doivent être fournis, une expérience directement liée à ces tâches sera suffisante (p. ex. les techniciens ne devront posséder que l'expérience nécessaire pour leur rôle et non pour un autre rôle).

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES DEMEURENT INCHANGÉES**